

## Conseil municipal du lundi 10 mai 2010

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 3 mai 2010, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Gérard Grillot, Michel Lanquetin, Christian Baud, Christian Beltramelli, Cédric Engler, Catherine Guinchard, Chantal Jeanvoine, Eric Morel, Josette Nicolin, Max Wetstein,

Secrétaires de séance : Martine Gibert, Cédric Engler

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 2 avril 2010.

Celui-ci est adopté par 13 voix pour.

### 2. Demande de subvention auprès du député.

La députée de circonscription informe que les dossiers de demandes de subvention qu'elle peut soutenir doivent être déposés à sa permanence avant le 15 juin 2010. Elle privilégie :

- l'action éducative en soutenant les projets de création ou de rénovation de crèches, d'écoles ou de RPI,
- la préservation du patrimoine à travers la rénovation de fontaines, de lavoirs, d'églises, de mairies, de bibliothèques,
- l'amélioration de la qualité de la vie pour la mise en valeur d'espaces de jeux, des places de village, des salles de convivialité et de la participation aux équipements sportifs.

Le conseil municipal retient le dossier de l'aménagement de la mairie au rez-de-chaussée de la maison commune.

### Programme : aménagement de la mairie au rez-de-chaussée de la maison commune.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, le conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement de la mairie dont le montant s'élève à 84 000,00 € HT, au rez-de-chaussée de la maison commune, 10 place de la Mairie.
  - se prononce sur le plan de financement suivant :
    - Fonds libres : 17 110,00 €
    - Emprunt : 50 000,00 €.
    - Subventions :
      - Conseil régional : 9 000,00 €,
      - Conseil général : 24 354,00 €
  - sollicite l'aide financière du Conseil régional de Franche-Comté dans le cadre du fonds de développement local, du Conseil général du Doubs et de Madame la Députée de circonscription.
  - demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
  - s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

### 3. Bâtiments communaux.

Gérard Grillot signale que les artisans intéressés ont été reçus le 3 mai pour évoquer les travaux relatifs à l'aménagement de la troisième classe. Les devis sont à retourner pour le 17 mai avant 12h, le choix se fera à 14h avec les conseils de l'architecte d'HDL et les travaux seront à réaliser avant le 15 juin.

Guy Barthélémy précise que, d'après un courrier de l'inspectrice de circonscription, les effectifs étant au rendez-vous, on peut espérer une création de classe à la rentrée.

Gérard Grillot évoque également une réunion sur l'éclairage public à Dannemarie sur Crête avec l'électricien en charge de l'éclairage public de la commune Mr Bardey et un ingénieur éclairagiste : l'objectif est de réaliser un diagnostic (gratuit) afin de cibler les économies potentielles à faire (changement des lampes avec passage au sodium moins consommateur d'énergie et remplacement éventuel des cellules par un matériel plus performant). Les nouveaux ballastes sont bi-puissance et peuvent être programmés pour réduire la luminosité sur une partie de la nuit : l'extinction totale étant déconseillée.

Passage de la commission de sécurité le 18 juin.

### 4. Commission voirie & assainissement

#### 4.1. Station d'épuration et réseaux d'assainissement.

Michel Lanquetin précise que le cabinet d'études IRH procède actuellement à l'élaboration de l'appel d'offre de la station et des réseaux, un exemplaire nous sera envoyé pour avis.

Le terrain requis est d'1,08 hectare, en accord avec le propriétaire, la commune procédera à un échange avec un terrain situé à l'entrée du village de 2 ha, l'hectare restant pourrait se situer en aval de la station d'épuration afin de sécuriser les dolines (pertes du ruisseau du rompré) et d'éviter leur colmatage .

## **4.2. Lotissement la Pommeraie.**

La réception du lotissement la Pommeraie est fixée au lundi 17 mai à 14h00. (Date reportée au 31 mai)  
Des plantations complémentaires et enrochements ont été demandés afin d'agrémenter la combe centrale enherbée, le surcoût sera facturé à la commune.

## **5. Commission environnement.**

### **5.1. Travaux sur le ruisseau du Rompré.**

Réseau ferré de France a fait savoir par un courrier qu'une suite favorable n'est pas réservée à la demande de subvention concernant la réhabilitation des ruisseaux. Il propose de monter une nouvelle proposition.  
La commune, insatisfaite du travail du cabinet Reilé, montera elle-même un nouveau dossier avec l'aide d'un chargé de mission du contrat de rivière de l'ognon ! Contact est pris également avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

## **6. Commission des bois.**

La vente de sapins s'est élevée à 1 712€.

La commission se rendra sur place pour stérer l'affouage le mercredi 12 mai si le temps le permet.

## **7. Commission information & communication.**

Guy Barthélémy regrette que les photos de l'Est Républicain figurant dans le journal n° 112 ( en cours de distribution) ne soient pas de bonne qualité.

Le site internet connaît une bonne fréquentation de l'ordre de 100 connections par jour.

La cérémonie du 8 mai s'est bien déroulée avec la participation des enfants pour les chants et les gâteaux apéritifs.

## **8. Commission Sécurité & Cœur de village.**

Guy Barthélémy précise qu'une réunion a eu lieu le 9 avril, que le problème majeur est la vitesse excessive de certains véhicules dans le village et que des aménagements ont été évoqués.

Concernant le projet de cœur de village, une réunion avec un représentant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement aura lieu à la mairie le jeudi 20 mai 2010 à 9h30 avec pour objet poursuite du projet et consultation de bureaux d'études.

Ce projet est conditionné à l'achat du terrain derrière l'école.

## **9. Commission jeunesse.**

Remerciements aux enfants pour leur participation à la cérémonie du 8 mai.

## **10. Bibliothèque municipale.**

Chantal Jeanvoine remercie les personnes qui font des dons de livres (qu'elles se fassent connaître) et signale quelques dégradations sur les murs : à voir avec les entreprises qui effectueront les travaux de la classe. Elle rappelle les problèmes récurrents de stationnement de véhicules sur le parking derrière la mairie.

## **11. Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Villers-Buzon.**

Les nouveaux statuts ont été validés par le préfet, une réunion aura lieu à Pouilley-Français le 8 juin à 20h30 avec les maires pour présenter la nouvelle classe. Une consultation auprès de l'UGAP et de la Camif Collectivités est lancée pour l'achat des tables d'écoles, le SIVOS a remplacé les 2 petites tables de la cantine et certaines tables de la salle des fêtes sont aussi à changer ( voir pour changer les plateaux uniquement tout en gardant leur légèreté afin de faciliter la manipulation par les agents de la cantine)

## **12. Communauté de communes du val saint-vitois.**

### **12.1. Modification des statuts.**

Le maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de la communauté de communes du val saint-vitois, dans sa séance du 24 mars 2010, a approuvé la modification de ses statuts. Il précise que cette modification intervient suite au changement d'adresse du siège de la communauté de communes. Il convient de modifier la rédaction des statuts comme suit :

Article 3 : siège

Le siège de la CCVSV est fixé au 1, rue des Bosquets – 25410 Saint-Vit.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, se prononce favorablement sur la modification des statuts de la communauté de communes du val saint-vitois.

### **12.2. Approbation du choix du bureau d'études retenu par la commission d'appels d'offres pour la réalisation du diagnostic accessibilité des espaces publics.**

Suite à la réunion de la commission d'appels d'offres de la communauté de communes, le bureau d'études Socotec – 4, rue du Colonel Maurin – 25000 Besançon, a été retenu pour la réalisation du diagnostic accessibilité des espaces publics. Il est maintenant nécessaire que le conseil municipal délibère sur cette proposition.

Collectivités	Prix € HT	Collectivités	Prix € HT
Abbans-Dessous	2 025	Pouilley-Français	2 025
Abbans-Dessus	2 025	Roset-Fluans	2 025
Corcelles-Ferrières	1 975	Saint-Vit	10 950
Ferrières-les-Bois	2 025	Velesmes-Essarts	1 975
Lantenne-Vertière	2 050	Villars-Saint-Georges	2 025
Mercey-le-Grand	1 900		

Le conseil municipal, par 13 voix pour, :

- approuve le choix du bureau d'études Socotec - 4, rue du Colonel Maurin - 25000 Besançon, par la commission d'appels d'offres de la communauté de communes du val saint-vitois, pour la réalisation du diagnostic accessibilité des espaces publics pour un montant de 2 025 € HT à la charge de la commune de Pouilley-Français.
- autorise le maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que tous les documents afférents à l'exécution du marché.

### 13. Questions diverses.

#### 13.1. Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (Sybert) : promotion du compostage.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le Sybert anime un programme de prévention sur l'ensemble de son territoire dont un des axes majeurs est la promotion du compostage. L'objectif est de rencontrer les usagers, d'expliquer l'intérêt du compostage et répondre aux questions qui peuvent se poser. Voir pour insérer un article ou une vidéo sur le site internet.

#### 13.2. Calendrier des prochaines séances du conseil municipal.

Vendredi 4 juin, vendredi 2 juillet, vendredi 3 septembre, vendredi 8 octobre, vendredi 5 novembre, vendredi 3 décembre 2010.

#### 13.3. Révision des valeurs locatives.

La demande de révision générale des valeurs locatives a été transmise par le préfet au directeur des services fiscaux du Doubs pour examen.

#### 13.4. Champs de bosses et pratique du BMX.

Les jeunes rencontrés pour la mise à disposition du champ de bosses pour la pratique du BMX ont décidé de ne plus se constituer en association pour rejoindre un club existant basé à Vesoul. Ils demandent que le champs de bosses soit mis à la disposition de ce club.

Le conseil municipal propose de rencontrer le Président du club de Vesoul et d'établir une convention.

#### 13.5. Modification du contrat d'accompagnement dans l'emploi passerelle (CAE).

Le CAE Passerelle est une mesure de l'Etat pour aider à l'emploi et lutter contre le chômage des jeunes de 16 à 25 ans. Concernant tous les niveaux de formations, le CAE Passerelle consiste en un contrat à durée déterminée de 12 mois, subventionné par l'Etat.

Depuis le 1er janvier 2010, le taux de prise en charge est passé de 90% à 95% du SMIC horaire brut. La limite d'aide mensuelle de l'Etat a été augmentée pour passer de 23 heures à 35 heures hebdomadaire.

La Mission locale du Grand Besançon peut étudier dans certains cas, les conditions d'un recrutement par ses soins, pour une mise à disposition auprès des services de la commune.

#### 13.6. Résultat du recensement de la population.

L'institut national de la statistique et des études économiques a rendu les résultats du recensement de la population réalisé en 2010.

	Décomptes
Adresses d'habitation	273
Dossiers d'adresse collective	11
Résidences principales	293
Résidences secondaires, logements vacants	13
Total des logements enquêtés	306
<b>Total des bulletins individuels</b>	<b>775</b>
Logements non enquêtés	2
<b>Total des logements d'habitation</b>	<b>308</b>

### **13.7. Feu de la Saint-Jean.**

Le comité des fêtes et loisirs demande l'autorisation d'organiser au stade un feu de la Saint-Jean à l'occasion de sa fête d'été (feu de faible envergure). Accord lui est donné, à charge à lui de se renseigner auprès des services de gendarmerie et pompiers !

D'après la réglementation, le maire ne peut pas donner son accord sans avoir recueilli celui du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

#### **Tour de table :**

**Martine Gibert** signale que la livraison des plants de fleurs s'effectuera le lundi 17 mai.

**Guy Barthélémy** demande quelques précisions sur le permis de construire de la maison située vers l'église, qu'en est-il du mur ?

D'après les plans la partie du trottoir la plus rétrécie correspond à deux places de parking, ce qui facilitera le passage des piétons.

**Christian Beltramelli** demande quel est l'avancement des projets de Zone artisanale et du giratoire.

Pour la zone artisanale, un nouveau projet est à l'étude par l'agence d'urbanisme et aucune information précise concernant le giratoire.

**Cédric Engler** est satisfait de voir que le changement des ampoules de l'éclairage public soit enfin pris en compte.

**Michel Lanquetin** signale la présence d'herbe sur les trottoirs de la rue de la Joliotte, Martine Gibert rétorque que la commune ne mettra aucun désherbant sur ces surfaces imperméables.

La séance est levée à 23h15mn